



Date de dépôt : 28 juin 2023

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation** **financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour** **l'année 2022**

Le présent rapport expose l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Il fait également référence aux activités de Cautionnement romand (CR), société coopérative dont l'antenne genevoise est assurée par la FAE.

Rappel historique de la FAE

C'est le 1^{er} décembre 2005 que le Grand Conseil a voté la loi sur l'aide aux entreprises (LAE; rs/GE I 1 37) et la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) (PA 410.00), actes fondateurs qui ont permis à la fondation de démarrer son activité au 1^{er} juillet 2006.

Cette création avait pour but de regrouper les multiples systèmes d'aide aux entreprises dispensés par la Fondation Start-PME pour les sociétés en démarrage, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) et l'Etat par le biais de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries, du 20 février 1997 (LAPMI), abrogée le 11 mars 2006.

De plus, depuis le 18 juillet 2007, la FAE est devenu l'antenne cantonale de CR, permettant ainsi de bénéficier de la couverture par la Confédération des risques de cautionnement à concurrence de 65%, conformément à la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

En outre, dans le but d'aider les entreprises à faire face à leurs besoins de trésorerie accrus durant la crise sanitaire, le Grand Conseil a adopté le

12 mars 2020 une modification de la LAE, pour permettre à l'Etat de mettre à disposition de la FAE une ligne de crédit de 50 millions de francs. Cette disposition autorise la FAE à octroyer des prêts pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou à d'autres événements entraînant une paralysie du système économique. Cette disposition a permis à la FAE de répondre aux besoins de liquidités des PME relatifs à la crise sanitaire du COVID-19.

Prestations de la FAE

Les domaines d'activité en matière d'aide de la FAE sont :

- le cautionnement de crédits et de leasings commerciaux;
- la prise de participations minoritaires;
- le financement de mandats de coaching, d'expertise ou d'audit;
- l'avance de trésorerie;
- le prêt pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou à d'autres événements entraînant une paralysie du système économique;
- le cautionnement exceptionnel pour soutenir l'économie : afin de répondre aux besoins des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles, la fondation peut octroyer des cautionnements de crédits bancaires¹.

Pour assurer ses missions, la FAE dispose :

- d'un capital de dotation de 30 millions de francs versé par l'Etat et destiné à la prise de participations;
- d'une ligne de crédit de 10 millions de francs mise à disposition par l'Etat afin de permettre à la fondation de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités;
- d'une indemnité monétaire annuelle de 6 millions de francs pour couvrir ses frais de fonctionnement, les frais liés aux mandats de

¹ Voir la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021 (loi 12863), du 29 janvier 2021.

coaching, d'expertise et d'audit, ainsi que la constitution des provisions liées aux risques des prestations octroyées;

- d'une ligne de crédit de 50 millions de francs, que le Conseil d'Etat peut débloquer par tranches de 10 millions de francs afin de permettre à la fondation de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou à d'autres événements entraînant une paralysie du système économique; ces dispositions ont été activées dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19;
- d'une garantie de l'Etat à hauteur de 140 millions de francs maximum pour couvrir les cautionnements².

Il est à noter qu'un contrat de prestations a été signé entre la FAE et l'Etat de Genève pour la période 2020-2023, comportant les objectifs qui lui ont été assignés.

Activités déployées au cours de l'année 2022

L'activité 2022 a été marquée par une succession de crises, notamment énergétique, et une forte augmentation de l'inflation. Les taux d'intérêt ont également augmenté en fin d'année, provoquant des craintes relatives aux perspectives économiques.

Dans ce contexte caractérisé par une grande incertitude, la FAE joue un rôle essentiel pour les entreprises en leur facilitant l'accès au financement. Elle a répondu à un nombre élevé de sollicitations, en raison de sa visibilité accrue acquise grâce aux importants soutiens accordés durant la crise sanitaire, ainsi que par le biais de son marketing digital.

Dans le cadre des mesures mises en place par l'Etat de Genève pour soutenir les entreprises affectées par la crise sanitaire, la FAE n'a plus octroyé de crédits COVID-19 en 2022. Elle aborde dorénavant la phase liée à la gestion des demandes de remboursements des crédits accordés.

² En 2021, ce montant a été porté à 140 millions de francs par le biais de la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021 (loi 12863), du 29 janvier 2021.

Statistiques

En 2022, la FAE a soutenu 60 entreprises et a pris des engagements d'aide financière pour un montant de 14,6 millions de francs.

Les résultats 2022 sont en-deçà de ceux de 2019 en termes de nombre de dossiers et de montants octroyés, mais restent dans la norme en moyenne historique depuis la création de la FAE en 2006. Cette baisse s'explique d'une part par les préoccupations des entrepreneurs face aux incertitudes liées aux crises successives et, d'autre part, par les soutiens financiers octroyés dans le cadre des mesures d'aide aux entreprises prises par la Confédération pour lutter contre les effets de la crise sanitaire sur la consommation. Il est à souligner que cette réduction n'entraîne pas une baisse d'activités, les sollicitations restant à un haut niveau, mais pour des demandes qui ne répondent pas aux conditions de la FAE.

Le cautionnement représente plus de 90% du soutien de la FAE. Il convient d'ajouter 4,4 millions de francs qui ont pu directement être financés par les banques en complément de la FAE. Cette dernière a ainsi contribué à l'injection de 19 millions de francs de financement en faveur des PME.

Il est à relever que 93,2% des prestations de cautionnement de la FAE en 2022 ont été versées au travers de CR.

En 2022, les prestations de la FAE ont créé ou maintenu 520 emplois. Depuis la pandémie, le nombre d'emplois soutenus est en diminution, ce qui s'explique par le fait que la fondation intervient davantage sur des petites entreprises et pour des montants de moindre importance. En moyenne, les entreprises comptent 8,67 emplois.

Analyse par stade de développement

Une analyse a été menée en fonction des 4 stades de développement de l'entreprise identifiés, soit : la création, le développement, la transmission et la restructuration.

La répartition par stade de développement d'entreprise démontre une relative stabilité au niveau du financement de développement (50% des aides financières octroyées en 2022, par rapport à 48% en 2021) et de la création d'entreprises (28% en 2022, par rapport à 29% en 2021). Une baisse des soutiens à la transmission d'entreprises est cependant constatée en 2022 (23% en 2021, 18% en 2022). Cette baisse est notamment due aux conditions restrictives liées aux aides COVID-19 de la Confédération et plus particulièrement les aides à fonds perdu et les crédits COVID-19.

Analyse par secteur

La FAE intervient auprès de l'ensemble des secteurs d'activité. En 2022, les « Autres secteur », regroupant principalement la santé et les services, la « Restauration » et le « Commerce » concentrent 70% de ses interventions.

Situation financière

Au 31 décembre 2022, le bilan de la FAE présente un total de 47 902 428 francs composé :

- à l'actif, par des actifs circulants de 41 217 545 francs et des actifs immobilisés de 5 963 186 francs;
- au passif, par des capitaux étrangers à hauteur de 18 394 197 francs et des capitaux propres de 29 508 231 francs.

Les charges de fonctionnement se sont élevées en 2022 à 1 848 960 francs, en diminution de 103 839 francs par rapport à 2021 (1 952 799 francs). Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 187 981 francs, en diminution de 17 033 francs par rapport à 2021 (205 014 francs).

Le coût net de la structure FAE s'est élevé à 1 660 979 francs en 2022, soit une baisse de 86 806 francs par rapport à 2021.

Charges de fonctionnement

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Charges de personnel

Les salaires et charges sociales passent de 1 559 192 francs en 2021 à 1 474 649 francs en 2022, soit une baisse de 84 543 francs (- 5,4%).

L'effectif de la fondation s'est élevé en moyenne annuelle à 9,3 employés à plein temps en 2022 contre 9,9 en 2021.

Frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique

Les frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique pour l'année 2022 s'élèvent à 223 851 francs contre 232 309 francs en 2021, soit une baisse de 8 458 francs.

Frais relatifs au déploiement des activités

Ces frais concernent les frais postaux, téléphone et Internet, ainsi que les cotisations et abonnements, les frais refacturés, la promotion (marketing et publicité), les frais liés au contentieux, les honoraires juridiques, les honoraires de l'organe de révision, les frais de déplacement et de représentation, les amortissements, les frais bancaires et le coût du cautionnement facturé par l'Etat de Genève.

Pour l'année 2022, ces frais se sont élevés à 137 260 francs, contre 148 098 francs en 2021, soit une baisse de 10 838 francs (7,3%).

Revenus de fonctionnement

Ces revenus concernent principalement les rétrocessions de CR pour les frais d'étude et les taxes d'inscription relatifs aux dossiers.

Ils se sont élevés en 2022 à 187 981 francs contre 205 014 francs en 2021.

Conclusion

Dans un contexte difficile, la FAE a continué à jouer un rôle essentiel pour les entreprises en 2022 en leur permettant d'avoir accès à du financement.

Malgré les crises successives et l'instabilité économique ayant modifié ses prestations, la FAE demeure un pilier du dispositif de soutien à l'économie genevoise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS

Annexe : Rapport annuel 2022 de la FAE



Rapport annuel

2022





**financer
sa création**

**financer
sa trésorerie**



**financer
sa croissance**

**financer
sa transmission**



SOMMAIRE

05	MISSION ET PRESTATIONS
06	MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI
07	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION
08	CONSEIL DE FONDATION - ÉQUIPE
09	BASE LÉGALE
10	MOT DU DIRECTEUR
12	PAROLES D'ENTREPRENEURS
14	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
15	ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS
18	SUIVI DES EMPLOIS
19	ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS
22	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
24	BILAN AU 31.12.2022
26	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

*Comment réaliser une
demande de financement
auprès de la FAE ?*

Prise d'informations



022 827 42 84



RDV avec un gestionnaire de crédit



Analyse du dossier
Taxe d'inscription CHF 300



Prise de décision de l'octroi de prestation



Présentation au Conseil
de fondation



Contrats bancaires, notariaux, etc.



Constitution des éléments
du contrat



À réception du dossier finalisé



Déblocage des fonds

MISSION & PRESTATIONS

«La FAE est le partenaire idéal des entreprises genevoises sans distinction de secteur d'activité, de taille ou de stade de développement»

En tant que fondation de droit public, la mission de la FAE est de contribuer au maintien d'une économie forte et diversifiée ainsi que de soutenir la création et la préservation des emplois à Genève.

Les prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

CAUTIONNEMENT

Cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement jusqu'à CHF 4 millions maximum.

AVANCE DE LIQUIDITÉ

Cession de factures jusqu'à un montant maximum d'avance de CHF 250'000.- par entreprise (contre cession de factures, envers des sociétés suisses solvables, de CHF 312'500.- soit un taux d'avance de 80 %).

PRISE DE PARTICIPATION

Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée.

FINANCEMENT DE MANDATS

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.

Message de la Conseillère d'État en charge du Département de l'économie et de l'emploi

À l'écoute des entrepreneuses et entrepreneurs



Mme Fabienne Fischer, Conseillère d'État en charge du département de l'économie et de l'emploi

La FAE est un pilier du dispositif cantonal de soutien aux entreprises et permet d'assurer le maintien de la diversité du tissu économique, facteur clé de sa résilience.



Les changements climatiques, l'épuisement des ressources naturelles, la perte de biodiversité, couplés aux crises énergétiques et à la fragilité des chaînes d'approvisionnement, ainsi que le contexte international instable sont source d'inquiétude pour les entreprises. Malgré cela, l'entrepreneuriat est toujours très attractif puisqu'en 2022, près de 50'000 nouvelles entreprises ont été créées en Suisse.

C'est parce que l'engagement des entrepreneuses et entrepreneurs est un parcours lui aussi complexe et incertain que la mission de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), en tant que facilitateur de financement d'entreprise, est essentielle pour les PME genevoises. La FAE est un pilier du dispositif cantonal de soutien aux entreprises et permet d'assurer le maintien de la diversité du tissu économique, facteur clé de sa résilience.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par la fin de la crise sanitaire. Si durant les années de pandémie, la FAE a mobilisé ses compétences pour soutenir les entreprises avec l'octroi de prêts Covid, elle aborde une phase plus délicate liée à l'amortissement des crédits octroyés. Dans cette étape particulièrement sensible, elle reste plus que jamais à l'écoute des entrepreneuses et entrepreneurs pour assurer la pérennité des entreprises et de l'emploi. Alors que le Conseil fédéral a décidé ce printemps d'une hausse des taux d'intérêts des prêts COVID, je souligne que ceux octroyés par la FAE restent sans intérêt.

En 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur l'aide aux entreprises (LAE) portée par mon département. Les conditions de remboursement liées aux prestations de financement de la FAE ont été harmonisées, permettant ainsi une meilleure lisibilité des dispositions légales pour les entreprises. Cette modification ancre également, de manière plus précise dans la loi, la garantie de l'État à la FAE, tenant ainsi compte des nouvelles prestations délivrées par cette dernière.

Pour terminer, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements aux membres du Conseil de fondation et aux équipes de la FAE pour leur engagement en faveur du tissu économique genevois. Leur investissement et leur motivation sont essentiels pour mener à bien les missions de la FAE. Je formule tous mes vœux de succès dans la poursuite de leurs activités.

Message de la Présidente du Conseil de fondation

La FAE continuera à jouer un rôle essentiel pour les entreprises



Me Caroline Ferrero Menut, Présidente de la Fondation,
Avocate au barreau de Genève

La Fondation d'aide aux entreprises joue un rôle majeur dans les situations tendues mais également dans des phases de développement ou de transition.



Les entreprises ont dû faire face à une succession de crises ces dernières années. Lors de ces événements la Fondation d'aide aux entreprises a été réactive et a mis en place des solutions pragmatiques pour être à leurs côtés, notamment sous forme d'aides financières accordées en un temps record.

L'année 2022 démontre, par le nombre de prospects, l'intérêt des entrepreneur.e.s pour la fondation, même si sous l'angle des cautionnements accordés, les chiffres ne sont pas exceptionnels. Cela est essentiellement dû aux traces laissées par la crise du Covid (crédits accordés qui, sur le plan fédéral, portent dorénavant intérêts et diminuent la capacité d'endettement des entreprises ou encore interdisent le versement de dividendes et donc d'avoir accès à des fonds propres pour participer aux investissements nécessaires).

Depuis la fin de l'année 2022, la hausse des taux d'intérêts est un nouveau sujet de préoccupation pour les entrepreneur.e.s. Le relèvement des taux d'intérêts aux Etats-Unis puis en Europe a entraîné une chute de la valeur boursière, suivi de la faillite d'une banque de la Silicon Valley qui a ébranlé le monde de la finance entraînant le naufrage de l'un des fleurons de notre économie suisse, le Credit Suisse.

Le risque que cette situation ait pour répercussion une difficulté accrue pour les entrepreneur.e.s d'avoir accès au crédit bancaire ne peut être négligé. En effet, d'une part, les banques devront examiner plus en détail la situation financière et la capacité de remboursement des entreprises, dans la mesure où les crédits à des taux extrêmement favorables n'ont plus cours et, d'autre part, s'assurer de leur propre stabilité en étant plus attentives encore sur les conditions d'octroi de crédits.

Dans ce contexte difficile, la Fondation d'aide aux entreprises continuera à jouer un rôle essentiel pour les entreprises, leur permettant notamment :

- D'obtenir des financements, grâce à l'octroi d'une garantie sur le crédit accordé, sous forme de cautionnement ;
- De bénéficier d'avances de liquidités lorsqu'elles ont besoin de pouvoir s'assurer de la régularité du paiement de leurs débiteurs pour régler leurs charges ;
- De solliciter le conseil de professionnels pour des mandats afin d'analyser les faiblesses de leur organisation et tirer parti de leurs points forts.

Je remercie la qualité, le travail et le dévouement des collaborateurs.trice.s. Notre département de tutelle et Cautionnement romand, qui rendent notre mission possible, sont également vivement remerciés.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENTE

Me Caroline Ferrero Menut

Avocate au barreau de Genève

VICE-PRÉSIDENT

M. Pascal Rivollet

Expert-fiduciaire diplômé, Genève

MEMBRES

Mme Aurore Bui

Consultante en innovation sociale

M. Nuno Dias

Représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (UNIA-GE) (depuis 05.2022)

M. Olivier Grometto

Représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) (*) (jusqu'à 05.2022)

M. Blaise-Eric Hatt-Arnold

Directeur des investissements d'une caisse de pension

Mme Fabienne Knapp

Experte en financement d'entreprises, Genève (**)

M. Anthony Montes

Représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) (*) (depuis 06.2022)

M. Alexis Patiño

Représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (UNIA-GE) (jusqu'à 04.2022)

M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève (**)

Mme Maria Schaffter

Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. Jacques Folly

Département de l'économie et de l'emploi (DEE) (*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand
(**) membres désignés par le Grand Conseil

Direction et Équipe

DIRECTEUR

M. Patrick Schefer

COLLABORATEUR.TRICE.S

Mme Marie Birraux-Verdonnet

Gestionnaire financement PME

Mme I-Tung Leung

Assistante administrative financements (depuis 11.2022)

M. Sébastien Murset

Gestionnaire financement PME

Mme Sandrine Pidoux

Comptable (depuis 08.2022)

M. Yann Schnyder

Gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier

Assistante direction

Mme Emilie Somrani

Assistante administrative et communication

Mme Carla Zumbo

Gestionnaire financement PME

Collaborateur.trice.s sorti.e.s courant d'année 2022 :

Mme Sandra Grometto

M. Emmanuel Kernel

Mme Ana-Karina Lofoco

Mme Jadzka Opyd Chervet

Mme Elvira Tchundem Kamdem

Base Légale

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.

Mise en oeuvre en 2006 par l'Etat de Genève pour remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, la fondation vise à soutenir les PME afin de contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

La FAE, a été constituée par les lois :

- Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)
- Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE),

voquées par le Grand Conseil genevois le 1er décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées à différentes reprises, notamment les 15 mai 2009, 4 décembre 2015, 12 mars 2020 et 8 avril 2022.

Dans ce contexte, la FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève pour la période 2020 à 2023.

Depuis 2007, la FAE est également reconnue en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative (ci-après CR). Elle est ainsi habilitée à proposer aux entreprises genevoises la prestation de cautionnement fédéral, régie par la « Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises » adoptée en date du 6 octobre 2006. A ce titre, l'Etat de Genève n'assume que la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrièrecapital de la FAE.

CAUTIONNEMENT
ROMAND

Conditions d'interventions

L'entreprise est localisée dans le canton de Genève

+

Elle a un impact sur la création ou le maintien des emplois

+

Elle respecte les conditions de travail en usage dans son secteur d'activité

+

Elle ne figure pas sur la liste des entreprises en infraction

+

L'activité respecte les principes du développement durable

+

Le soutien est subsidiaire aux sources de financement traditionnelles

+

Le soutien ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal

Mot du directeur

Rapport d'activité



M. Patrick Schefer,

Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises

**L'instabilité économique actuelle
conjugée aux changements
sociétaux pèsent clairement
sur la situation financière et les
performances des entreprises.**



L'exercice 2022 de la Fondation d'aide aux entreprises est à l'image du contexte économique, chahuté, avec une activité intense mais un bilan final qui s'avère globalement contrasté. En effet, si le nombre de sollicitations a été important, voire même en légère croissance, le nombre de soutiens octroyés reste en deçà des volumes accordés annuellement avant la crise sanitaire.

L'instabilité économique actuelle conjuguée aux changements sociétaux pèsent clairement sur la situation financière et les performances des entreprises. Usuellement, les périodes d'incertitude étaient synonymes d'un volume d'affaires accru pour la FAE. Depuis la pandémie, les paradigmes semblent modifiés.

Les PME existantes, qui constituent la cible principale de la FAE se sont déjà fortement endettées durant le Covid et hésitent visiblement, temporairement, à investir.

Le volume de transmissions d'entreprises est également réduit, très certainement freiné par les contraintes des différentes aides perçues durant la crise sanitaire. Seules les sollicitations des créateur.trices.s d'entreprises augmentent (+ 13 % de soutiens accordés par rapport à 2021, et même + 42 % par rapport à 2019).

Ces demandes restent cependant toujours difficiles à traiter par la FAE du fait de la spécificité des prestations proposées, de la dette, un mode de financement toujours délicat en phase de démarrage et qui plus est sous forme d'un cautionnement bancaire, qui nécessite, pour rappel, un accord conjoint d'un établissement bancaire.

Il faut relever que la baisse du montant global octroyé est une tendance partagée, les performances de notre partenaire Cautionnement romand étant globalement similaires en Romandie. Pour le canton de Genève, les volumes octroyés par le biais de la loi fédérale sur le cautionnement ont malgré tout connu une très légère croissance, un résultat unique à l'échelle

romande, représentant en 2022 34 % des volumes totaux accordés en Suisse romande (par rapport à une moyenne de 24 % sur les 5 années précédentes).

Les soutiens accordés en 2022, qui s'élèvent au total à CHF 14.6 mios en faveur de 60 entreprises, se caractérisent par une grande diversité des secteurs d'activité. Les entreprises soutenues sont majoritairement de taille plus modeste en comparaison historique (78 % de soutiens à des entreprises totalisant moins de 10 emplois par rapport à une moyenne de 64 % pour la période 2015 - 2019).

Cette évolution, entamée depuis quelques années déjà mais clairement accélérée ces deux dernières années, a un impact direct sur le nombre d'emplois soutenus au total.

Enfin, la gestion des prêts directs Covid accordés par la FAE continue à mobiliser fortement les ressources de la FAE. Le bilan global des remboursements reste encourageant à ce stade mais les difficultés et les contentieux s'accroissent au fil des mois.

Au 31 décembre 2022, 36 % du montant total initialement accordé ont déjà été remboursés.

Malgré le climat économique globalement délicat et consciente de l'importance de son rôle de facilitateur de financement en faveur des PME genevoises, la FAE poursuit activement son activité conformément à la mission qui lui est donnée. Un grand merci à l'ensemble de nos partenaires, des membres de notre Conseil de fondation et surtout de nos collaborateurs.trice.s dont l'engagement sans faille permet la réalisation de nos objectifs.

CHIFFRES CLÉS 2022

520

EMPLOIS SOUTENUS

Moyenne historique *

773

60

DEMANDES ACCEPTÉES

Moyenne historique *

60

CHF

14.6

MILLIONS ACCORDÉS

Moyenne historique *

16.2 mios

CHF

242'793.-

ACCEPTÉS PAR ENTREPRISE
EN MOYENNE

Moyenne historique *

274'232.-

* hors prestations Covid

Paroles d'entrepreneurs



LA DULA
ibérico shop

La Dula Ibérico Shop, l'adresse incontournable pour garnir votre table de produits d'exception aux accents ibériques et (re) découvrir le jamón ibérico

A l'origine de La Dula Ibérico, un couple de bons vivants

Elle est espagnole, lui est suisse, formé à l'École hôtelière de Lausanne. Ana Maria et Thomas se rencontrent en Chine puis vivent en Thaïlande plusieurs années avant de s'installer à Genève. Au cours de vacances dans le village natal d'Ana Maria, le couple tombe amoureux d'un petit magasin spécialisé dans le jamón ibérico. Ce jour-là, ils se font une promesse : eux aussi auront leur boutique et pourront partager leur passion pour ce produit.

Pour nous, les produits à base de porc ibérique sont magiques ! Notre objectif est d'être un acteur référent sur le marché suisse en partageant la sélection traditionnelle que l'on retrouve en Espagne.

C'est grâce au soutien qu'apporte la FAE qu'ils peuvent lancer leur premier projet entrepreneurial. En septembre 2022 ils ouvrent La Dula Ibérico, une épicerie fine avec un concept original : commencer une dégustation tout en faisant ses courses !

L'offre évolue au cours de la journée : le midi, des sandwichs garnis de charcuterie ibérique et en début de soirée de généreuses planchettes accompagnées de vins et bières.

La Dula Ibérico, épicerie fine de produits exclusivement suisses et espagnols à Genève - Le Jamón Ibérico, star de la Dula

Les jamóns et autres charcuteries arrivent entiers à la Dula directement depuis l'éleveur, ils sont tranchés sur place et mis sous vide pour une conservation optimale. Chaque produit d'épicerie est soigneusement sélectionné et provient uniquement d'Espagne ou de Suisse. La vaste sélection de jambons de Bellota, Pata Negra et autres spécialités ibériques est aussi disponible en livraison.



Ana Maria Garcia et Thomas de Carvalho



MM. Daniel Ribbi et Gérard Vallat, lors de l'acquisition de l'entreprise

Solveo Group SA développe ses activités de conseils en assurances et gestion des risques d'entreprises depuis 2013, année de sa création.

Le développement et le savoir-faire acquis durant les cinq premières années ont permis de réaliser en 2020 une importante croissance au cours de laquelle l'entreprise a pris son réel envol et a créé de nouveaux postes de travail. Une phase durant laquelle le soutien des banques était apprécié et nécessaire afin de nous permettre d'obtenir un crédit commercial que nous pouvions activer en cas de besoin.

C'est dans une période peu propice à l'investissement et à la bienveillance des banques, en pleine pandémie, que nous avons pu faire appel à la FAE. Après quelques mois de discussions, une grande écoute et d'excellents conseils nous avons pu obtenir une garantie (caution) ainsi qu'un prêt nous permettant de nous concentrer sur nos activités sans nous préoccuper du cash - flow durant cette période de croissance.

Deux ans plus tard, le propriétaire de la société Rhône Assurance Services RAS, en préparation d'une retraite bien méritée, recherche un repreneur afin d'offrir la meilleure succession possible pour sa clientèle et ses collaboratrices et collaborateurs.

L'évolution de Solveo Group étant positive, l'analyse du rachat de la société Rhône Assurance Services RAS est lancée début 2022.

Là encore, le soutien de nos partenaires financiers et fiscalistes, la FAE, la société BDO et l'UBS a été fondamental.

Le rachat et la succession d'une société ne s'improvisent pas ! Il est par conséquent très apprécié et important d'être accompagné par des personnes proches de nos préoccupations, pragmatiques et efficaces.

La volonté de réaliser cette opération par toutes les parties nous a permis de finaliser ce rachat fin 2022. Depuis le 1er janvier 2023, le Groupe Solveo RAS est né grâce à la qualité des entreprises et des personnes qui nous ont accompagnés et sans aucun doute grâce à la FAE. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier toute l'équipe pour son engagement, sa patience et les solutions nous ayant permis de réaliser cette acquisition.

Daniel Ribbi - Directeur



Other Ways
POMPES FUNÈBRES

Après avoir lancé seule en 2016 Separate Ways, une entreprise spécialisée dans l'organisation de célébrations funéraires suite à un deuil, Géraldine Juge a souhaité développer ses services pour répondre aux besoins d'une clientèle désireuse de bénéficier d'un accompagnement toujours plus complet. En 2022, elle étend alors son activité à la prise en charge des défunts au côté d'un professionnel doté d'une excellente connaissance du métier funéraire, Dylon Villano, en ouvrant Other Ways, une société de pompes funèbres. L'équipe accompagne les familles en proposant un service personnalisé à l'écoute et bénéficiant d'une expérience validée en matière d'organisation.

La FAE a été sollicitée pour financer les ressources nécessaires à l'ouverture d'une telle activité : l'aménagement d'une arcade intimiste et chaleureuse dans le Vieux-Carouge, un véhicule funéraire, un stock et un fonds de roulement indispensables au démarrage. Il avait été question de faire appel à des investisseurs pour financer le projet. Cependant, il s'est avéré préférable de lever des fonds auprès d'un organisme étatique qui cautionnerait un prêt auprès d'une banque à hauteur de 50% de l'investissement total. Malgré la dette que cela représente, il est apparu évident que l'indépendance était plus importante. Avec des critères de sélection étroits, cette démarche permettait également de valider l'idée, d'améliorer le business plan et d'obtenir de précieux conseils de la part de la BCGE et de la FAE.

Ce soutien a permis l'ouverture de Other Ways Pompes Funèbres SA, le développement du potentiel et de la pérennité de l'activité ainsi que la création de futurs emplois.



Mme Géraldine Juge



La Carrosserie Carcop SA est en service en Suisse romande depuis 1962. Elle veille au quotidien à une exécution et une qualité de travail irréprochables.

Depuis plusieurs années l'entreprise œuvre activement à l'utilisation des énergies renouvelables et écologiques, tout en privilégiant la sécurité, le confort et l'innovation. Avec l'évolution de la technologie, la carrosserie favorise la formation tournée vers l'innovation, afin que le personnel puisse répondre aux attentes évolutives des clients et des partenaires.

Monsieur Penso a débuté au sein de l'entreprise en tant que salarié en 1992. Au fil des années, il a acquis une solide expérience et a su évoluer sur bien des domaines au sein de Carcop SA. En 2020, il a saisi l'opportunité d'en prendre la gérance. Accompagné par ses deux fils dans cette passion commune du métier, cette acquisition est devenue une réelle aventure familiale.

La FAE et la banque ont contribué de façon complémentaire en finançant le rachat de l'intégralité du capital-actions, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement les charges et de disposer ainsi de trésorerie supplémentaire.

Actuellement Monsieur Penso continue à faire valoir la bonne réputation de la Carrosserie tout en mettant les besoins au goût du jour. En effet, les exigences du marché impliquent une approche plus moderne et technologique du métier et Monsieur Penso adapte de jour en jour les compétences de son équipe.



mobilidée accompagne depuis près de 20 ans les entreprises et les collectivités publiques pour transformer les habitudes de mobilité au bénéfice du bien-vivre individuel et collectif en proposant des solutions innovantes et durables.

mobilidée offre de nombreux produits et services à ses clients : études de mobilité (check-up mobilité, analyses d'accessibilité, enquête de mobilité, études de stationnement, audit cyclable, plan de mobilité ...), solutions de gestion (www.fairmove.ch), accompagnement à la mise en œuvre de la gestion de la mobilité (animations en entreprise, mise en réseau d'entreprise, mobilité management internalisé...) et formations.

L'entreprise est née de la rencontre de ses trois fondateurs dans le cadre du Parlement des Jeunes Genevois au sein desquels nous avons imaginé et créé « Noctambus », le réseau de transport public nocturne genevois, en parallèle de nos parcours scolaires et universitaires.

En 2004, à la sortie de nos facs respectives, nous avons décidé de poursuivre notre trajet professionnel ensemble en créant mobilidée. Depuis 2014, je suis seul à la tête de l'entreprise, entouré d'une Co-Directrice et d'une équipe d'une trentaine de personnes qui accompagne les clients vers la mobilité durable.

Nous avons fait appel à la FAE pour nantir un prêt sollicité auprès de la BCGE. Les démarches ont été simples et rapides grâce à des interlocuteurs très compétents et sympathiques.

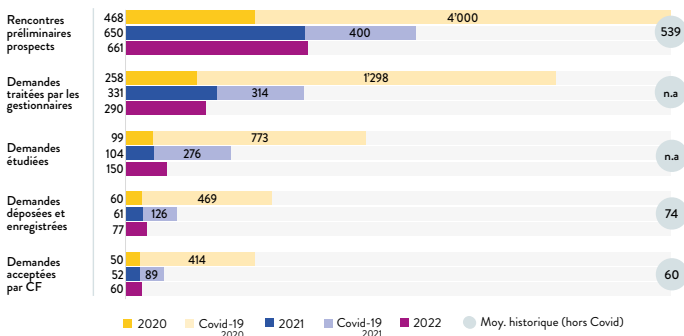
Giorgio GIOVANNINI
Fondateur et Co-Directeur



Laboratoire des mobilités, espace dédié à la mobilité douce et ouvert aux professionnels sur rendez-vous

Analyse de l'activité

Activité FAE 2020 / 2021 / 2022



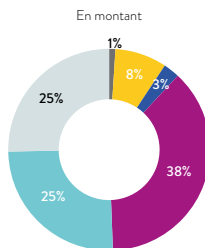
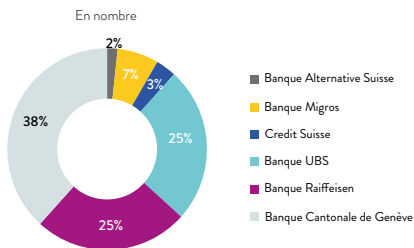
L'exercice 2022 est marqué par un nombre record de sollicitations sur une année « traditionnelle ». Depuis la mise en place des prêts Covid genevois, la notoriété de la FAE a augmenté et son marketing digital a été renforcé. Il n'est donc pas surprenant de constater que 62 % des prospects proviennent désormais d'Internet et des réseaux sociaux. Les banques, initialement principale source de prospects, n'ont apporté que 18 % des projets tandis que les autres contacts résultent de canaux divers et variés, tels que les associations professionnelles, les fiduciaires, le bouche à oreille, etc.

Depuis la pandémie, nous constatons graduellement une mutation du comportement des demandeurs. Désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat, un nombre conséquent

de personnes nous contactent en amont du lancement de leur projet pour une prise d'informations. C'est ainsi que 39 % des sollicitations reçues ne peuvent aboutir à une analyse à défaut d'obtenir des renseignements nécessaires ou de satisfaire aux conditions de recevabilité. 49 % des requêtes demeurent en attente d'informations complémentaires, soit parce que le projet est abandonné ou transformé, soit d'autres sources de financement ont été trouvées. Enfin 12 %, un chiffre en légère baisse, aboutissent à une présentation auprès de notre Conseil de fondation.

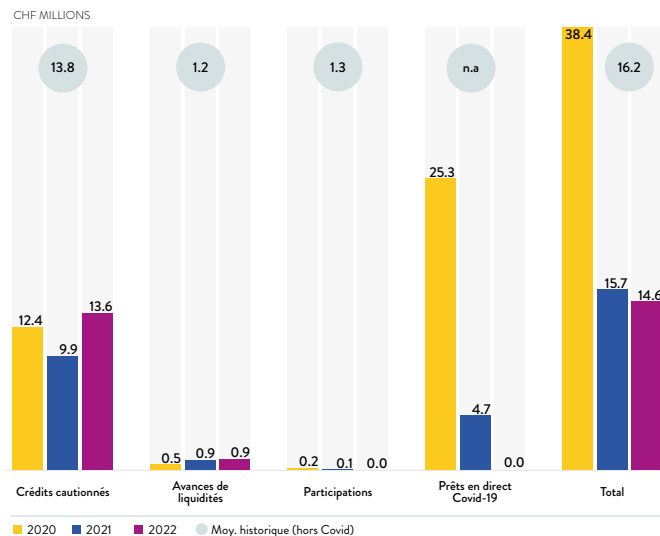
Le Conseil de fondation a accepté l'intervention de la FAE pour 78 % des dossiers présentés, soit un taux de refus un peu supérieur aux années antérieures.

Prestations FAE et CR par banque partenaire



Analyse des dossiers acceptés

Engagements accordés FAE et CR



Au cours de la période 2022, la FAE a soutenu 60 entreprises et octroyé CHF 14.6 mios.

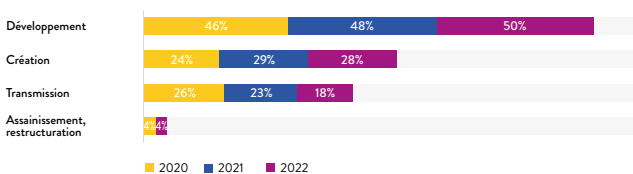
Même si on observe une légère reprise par rapport aux 2 exercices précédents, l'on constate que l'activité tant en nombre qu'en montant, reste en deçà des années pré-Covid, avec une diminution de près de 37 % en nombre de dossiers et 25 % en montant octroyé. Ce résultat s'explique, d'une part, par la prudence des entrepreneurs genevois durant cette année post pandémie, l'instabilité des marchés sur le plan international, liée notamment à la pénurie des matériaux et les conséquences de la guerre en Ukraine et d'autre part, par l'effet continu des importants soutiens publics octroyés durant la crise sanitaire.

Le constat doit cependant être pondéré car, en comparaison historique, depuis la création de la FAE en 2006, la performance de l'exercice 2022 s'avère tout à fait dans la moyenne (tant en nombre de dossiers présentés et acceptés par le Conseil qu'en montants totaux accordés).

Le cautionnement représente 90 % de notre soutien aux PME du canton, quasi exclusivement via Cautionnement romand, auquel il convient d'ajouter CHF 4.4 mios qui ont pu être directement financés par les banques en complément de la FAE/CR. La FAE a ainsi contribué à l'injection de CHF 19 mios au bénéfice des PME, son soutien produit un effet multiplicateur de 1,89 en tenant compte également des CHF 8.6 mios de financements internes (tels que apports en fonds propres, investisseurs, cautions de baux, etc.) soit un impact pour l'économie genevoise de CHF 27.6 mios.

Analyse des dossiers acceptés (suite)

Demandes FAE et CR par stade de développement



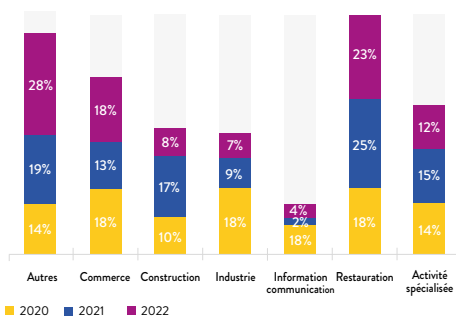
La répartition du soutien accordé aux entreprises par la FAE reste globalement stable. La progression d'interventions sur des projets de création se confirme et représente désormais un quart de notre soutien, la moitié concerne toujours des aides au développement de PME existantes.

Bien que le marché des transmissions d'entreprises genevoises soit en constante évolution (marqué par un vieillissement de

ses dirigeants), le soutien de la FAE dans ce domaine est en régression depuis la pandémie.

Cette diminution est liée aux conditions restrictives des aides octroyées par la Confédération dans le cadre de la pandémie. Dans certains cas, les cédants reportent, de manière contrainte ou volontaire, la remise de leur entreprise à plus ou moins long terme dans un contexte économique plus favorable à la marche de leurs affaires.

Prestations accordées FAE et CR par secteur d'activité (en nombre)



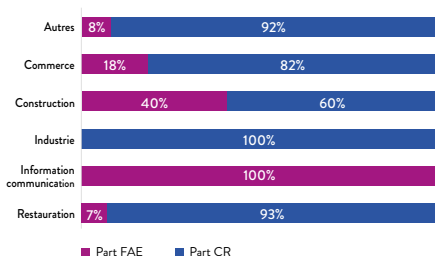
La FAE intervient auprès de l'ensemble des secteurs d'activité. En 2022, les « Autres secteurs » regroupant principalement la santé et les services, la « Restauration » et le « Commerce » concentrent 70 % de ses interventions. Les domaines de la « Construction » et de l'« Industrie »

sont quant à eux faiblement représentés en comparaison historique. Les secteurs d'activité soutenus sont directement liés à la marche des affaires et la disponibilité de financement sur les marchés traditionnels.

Répartition FAE et CR des prestations accordées par secteur d'activité (en nombre)

L'engagement de la FAE concerne essentiellement des dossiers d'avance de liquidités et de cautionnement de crédit leasing qui sont, pour rappel, des prestations délivrées exclusivement par la FAE.

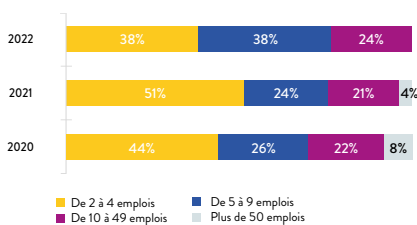
Cautionnement romand, intervenant pour des dossiers jusqu'à CHF 1 mio, est logiquement majoritaire au niveau de la répartition avec plus de 87 % des engagements annuels.



Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois

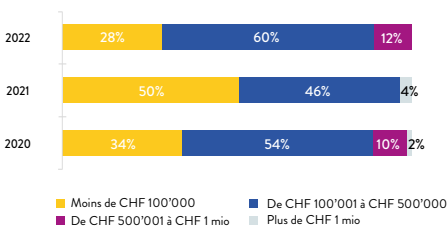
Le changement de typologie des entreprises soutenues par la FAE depuis la pandémie se confirme. Du fait de la hausse des aides dans le stade des créations, 3/4 des interventions de la FAE concernent désormais des petites entreprises de moins de 10 employés.

Historiquement, 34 % des soutiens accordés concernaient des structures de plus de 10 collaborateurs, un pourcentage désormais réduit à 23 %.



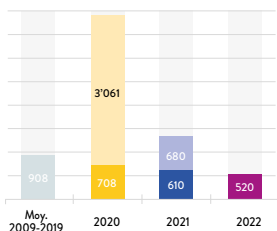
Analyse des dossiers acceptés par montant accordé

Le montant moyen accordé par entreprise en 2022 s'élève à CHF 242'793. Il est en augmentation de 15 % par rapport à 2021. Ce chiffre reste néanmoins encore en dessous de la moyenne historique pour la FAE de CHF 274'232. La FAE n'est pas intervenue pour des montants supérieurs à CHF 1 mio, mais elle a contribué à 5 opérations totalisant plus de CHF 1 mio avec des montages financiers cumulant crédits vendeurs et financements bancaires en direct. Nous observons une diversification des sources de financement. L'intervention conjointe permet une diminution du risque pour chacun des acteurs ainsi qu'un élargissement des possibilités de financement.



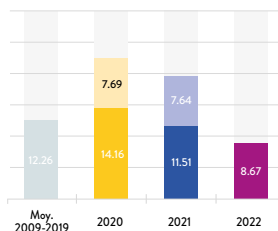
Suivi des emplois

Nombre d'emplois soutenus



520 emplois ont été créés ou maintenus en 2022. Depuis la pandémie, le nombre d'emplois soutenus est en diminution, ce qui s'explique par le fait que la FAE intervient davantage sur des petites entreprises. En moyenne, les entreprises comptent 8.67 emplois.

Moyenne des emplois par entreprise soutenue

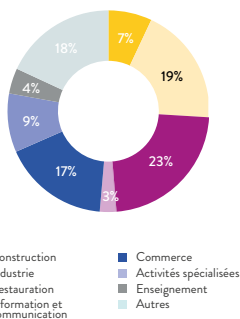


Ce chiffre atteste du soutien accru de la FAE auprès des microentreprises mais démontre également la retenue des dirigeants dans l'engagement de personnel. A titre de comparaison, la moyenne historique de la FAE s'élève à 12.26 depuis 2009.

Répartition sectorielle des emplois soutenus

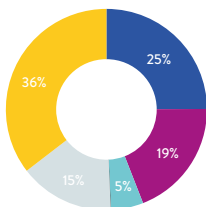
Les secteurs de la Restauration, de l'Industrie et du Commerce représentent 59 % des emplois totaux du portefeuille des entreprises soutenues à fin décembre 2022.

La répartition est toujours fortement impactée par l'activité déployée durant la pandémie, notamment en faveur des microentreprises. La part importante des « Autres » soit 18 % (mais 8% uniquement hors prêts directs Covid) illustre cette incidence. Ce secteur comprend les Activités récréatives, la Santé et les Autres activités de service, principalement dans le secteur du transport de personnes.



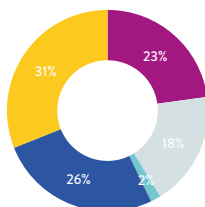
Analyse du portefeuille d'encours à fin 2022

Répartition de l'engagement FAE de
CHF 48.9 mios par prestation



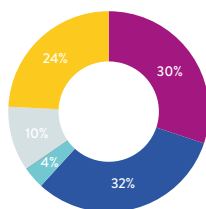
- 35% d'arrière-caution sur cautionnements CR CHF 12'206'699
- Prêts Franc Fort CHF 26'484
- Cautionnements FAE CHF 9'375'180
- Participations CHF 7'454'863
- Avances de liquidités CHF 2'555'031
- Prêts Covid-19 CHF 17'355'435

Provisions de CHF 36.7 mios
sur l'engagement FAE



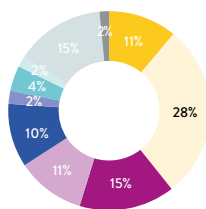
- Provisions sur Cautionnements FAE CHF 8'380'491
- Provisions sur Prêts Franc Fort CHF 17'214
- Provisions sur Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65 % CHF 9'565'819
- Provisions sur Participations CHF 6'754'126
- Provisions sur Avances de liquidités CHF 605'875
- Provisions sur Prêts Covid-19 CHF 11'392'249

Répartition de l'engagement de
CHF 71.6 mios FAE et CR par prestation



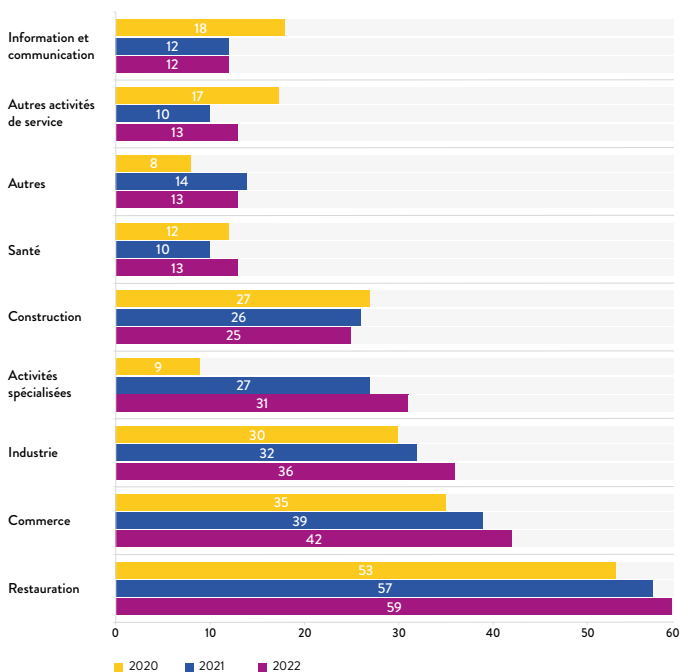
- Cautionnements FAE CHF 21'581'879
- Participations CHF 7'454'863
- Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65 % CHF 22'669'583
- Prêts Franc Fort CHF 26'484
- Avances de liquidités CHF 2'555'031
- Prêts Covid-19 CHF 17'355'435

Répartition sectorielle de l'engagement de
CHF 54.3 mios FAE et CR (hors Covid)



- Construction
- Industrie
- Restauration
- Information et communication
- Commerce
- Activités récréatives
- Santé
- Autres activités de service
- Activités spécialisées
- Enseignement

Répartition du portefeuille clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre



Au 31.12.2022, 244 entreprises étaient soutenues par la FAE toutes prestations confondues, hors prêts directs covid, soit une augmentation de 15 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cet accroissement est dû principalement à la prolongation de la durée des crédits en cours consécutive aux nombreux reports ou modifications d'amortissement réalisés pendant la période Covid, afin de permettre aux entreprises de faire face aux difficultés de trésorerie rencontrées.

La crise a eu un impact significatif sur le secteur de la restauration et de l'hôtellerie. Dès lors, dans cette branche, qui se caractérise également par une politique de prudence accrue des établissements bancaires, il est cohérent de constater que le FAE est intervenue à hauteur de 24 %, mais pour un montant d'engagements de 15 %, révélant un soutien accru aux financements plus modestes.

Enfin, plus de la moitié des engagements concerne les domaines de l'Industrie, et des Autres Activités (spécialisées, services, enseignement, récréatives). Ils font donc l'objet de crédits plus importants comparativement aux ratios.

Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève *

en nombre	2022	2021	2020
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	4'986	3'961	2'918
Nombre moyen de salariés par entreprise	9.20	8.07	17.79
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	3'805	3'387	2'203
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	7.02	6.90	13.43
NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS	176	85	60
Nombre moyen d'apprentis par entreprise	0.32	0.17	0.37
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	267'146	214'759	160'762
Masse salariale moyenne par entreprise	493	440	980
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	70.2023	63.4068	72.9695
Cotisations sociales totales estimées **	42'743	34'361	25'722
Hors Covid (en milliers de CHF)			
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR LES ENTREPRISES	418'441	368'947	403'036
Chiffre d'affaires moyen par entreprise	2'567	1'654	2'399
Impôts totaux - entreprises	1'605	1'263	2'166
Impôts totaux - estimation personnes physiques ***	40'072	32'214	24'114
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	41'677	33'477	26'280

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse : 90 % en 2022, 93 % en 2021 et 85 % en 2020)
et des comptes de résultat (taux de réponse : 86 % en 2021, 93 % en 2020 et 95 % en 2019)

** sur la base d'un taux de cotisation moyen de 16 % de la masse salariale

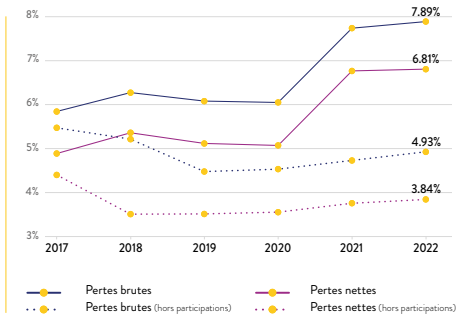
*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

Taux de perte FAE et CR (hors Covid)

Dans une période de crise, nous observons logiquement et de manière tout à fait prévisible une hausse du nombre de pertes.

8 pertes sont recensées sur l'année 2022, pour un montant global d'un peu plus de CHF 1.3 mio, dont une perte sur une prise de participations (CHF 280'162).

Le taux de succès des entreprises soutenues (hors participations) par la FAE s'établit dès lors à plus de 96 %. Compte tenu de la conjoncture, il est toutefois présumable que le nombre de pertes poursuive son augmentation.



Rapport de l'Organe de Révision

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de
Fondation d'aide aux entreprises



Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2022. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité ou dans l'annexe aux comptes annuels.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de son flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux SWISS GAAP RPC (en particulier la norme 21) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées ».

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Le contrôle ordinaire des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 7 mars 2022, celui-ci précisait que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et étaient conformes à la loi suisse et aux statuts.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées », aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 22 février 2023

PKF Fiduciaire SA



Olivier Volper
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)



Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital, tableau de flux de trésorerie et annexe) 2022

Bilan

Au 31 décembre 2022

ACTIF

CHF en 2022

CHF en 2021

ACTIF CIRCULANT

Liquidités

Caisse	441	1'019
Compte garantie sur l'avance de liquidités	203'794	207'100
Comptes courants État de Genève	40'809'011	31'807'270
	41'013'245	32'015'388

Réalisable

Débiteurs	75'212	12'003
Ducroire débiteurs	(8'553)	(4'348)
	66'659	7'655
Débiteurs - Avances de liquidités	731'422	886'687
Provision sur débiteurs - Avances de liquidités	(605'875)	(663'692)
	125'547	222'995
Débiteurs - Cautionnement FAE	1'211'626	789'033
Créance caution FAE à restituer	(1'211'626)	(789'033)
	0	0
Débiteurs - Arrière caution 35% FAE pour CR	1'506'972	1'442'198
C/C Etat GE - Arrière caution FAE	(1'506'972)	(1'442'198)
	0	0
Actifs de régularisation	12'093	72'664

TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT **41'217'545** **32'318'702**

ACTIF IMMOBILISÉ

Participation ex-FSPME	500'765	500'765
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765)	(500'765)
	0	0
Participations FAE	6'954'098	7'254'098
Dépréciation sur participations FAE	(6'253'361)	(6'553'361)
	700'736	700'736
Prêts franc fort	26'484	66'888
Provision sur Prêts franc fort	(17'214)	(43'477)
	9'270	23'411
Débiteurs - Prêts Covid-19	17'355'435	22'566'330
Provision sur débiteurs - Prêts Covid-19	(11'392'249)	(15'003'584)
	5'963'186	7'562'746
Immobilisations corporelles	11'691	21'434

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ **6'684'883** **8'308'328**

TOTAL DE L'ACTIF **47'902'428** **40'627'030**

PASSIF

CHF en 2022

CHF en 2021

CAPITAUX ÉTRANGERS**Capitaux étrangers à court terme**

Dettes à court terme	49'218	20'313
Passifs de régularisation	69'614	166'022
Mandats d'audit à payer	0	13'390

Capitaux étrangers à long terme

Provisions sur cautionnements	17'946'311	19'298'515
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance de contrat	125'236	77'981
Fonds de garantie à restituer	203'818	207'100

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS**18'394'197****19'783'321****CAPITAUX PROPRES****Capital**

Capital de dotation	30'000'000	30'000'000
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(6'528'253)	(6'248'091)
	23'471'747	23'751'909

Réserves

Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2022	11'914'143	3'411'225
--	------------	-----------

Résultat

Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(6'253'361)	(7'477'127)
Résultat de l'exercice (variat.s/dépréc.s/participat.)	0	923'766
Part du résultat annuel de fonctionnement à conserver 75%	375'702	233'936
	(5'877'659)	(6'319'425)

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**29'508'231****20'843'709****TOTAL DU PASSIF****47'902'428****40'627'030**

Compte de Résultat

De l'exercice 2022

	CHF en 2022	Budget 2022 en CHF	CHF en 2021
PRODUITS			
Subventions reçues de l'État de Genève			
Subventions reçues - prestations	4'150'000	4'150'000	4'070'000
Subvention reçues - fonctionnement	1'850'000	1'850'000	1'930'000
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	6'000'000	6'000'000	6'000'000
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	19'500	25'000	18'900
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	134'620	110'000	154'411
Honoraires sur dossiers FAE	12'634	0	12'272
Variation de provision pour perte sur débiteurs	0	0	1'200
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	13'200	0	13'200
Produits extraordinaires et financiers	12'232	30'000	618
Dotation / Dissolution de provisions	(4'205)	0	4'413
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	187'981	165'000	205'014
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(13'200)	(12'000)	(13'200)
Charges de personnel	(1'474'649)	(1'638'000)	(1'559'192)
Loyer et charges	(126'132)	(140'000)	(127'651)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(97'719)	(72'000)	(104'658)
Charges d'administration	(67'494)	(69'700)	(55'948)
Communication	(48'700)	(46'000)	(40'975)
Autres charges d'exploitation	(21'066)	(37'300)	(51'175)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'848'960)	(2'015'000)	(1'952'799)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'660'979)	(1'850'000)	(1'747'785)
Résultat de fonctionnement	189'021		182'215
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance	(47'255)		(45'554)
Part du résultat annuel du fonctionnement à conserver 75 %	(141'766)		(136'661)

	CHF en 2022	Budget 2022 en CHF	CHF en 2021
Variation des provisions sur prestations			
Dotations à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(4'384'769)	(4'080'000)	(7'491'855)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2022	5'821'053		7'178'878
	1'436'284	(4'080'000)	(312'977)
Mandats d'audit octroyés			
Mandats d'audit octroyés s/exercice en cours	0	(70'000)	(18'540)
Diss. de mandats d'audit s/exercices antérieurs	0		3'377
	0	(70'000)	(15'163)
Pertes sur prestations			
Pertes sur prêts Covid et cautionnements honorés	(694'700)		(330'633)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnements	148'933		30'769
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieures	(148'933)		(30'769)
	(148'933)	0	(30'769)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	4'891'584	0	3'411'227
Variation des réserves			
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	304'769		(846'036)
Subv. s/prestations n/dépensées s/ex. 2012-2022	(9'432'388)		(2'844'363)
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	(70'000)		(51'460)
Pertes s/ prêts Covid et sur cautionnements absorbées par les réserves	694'700		330'633
Dissolution de la provision s/ prêts Covid	3'611'335		0
	(4'891'584)	0	(3'411'227)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0	0	0
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	0	0	(100'000)
Diss. de la provision suite pertes s/participations	300'000		4'343'861
Gains sur ventes participations	19'838		82'827
Pertes sur participations	(300'000)		(3'320'096)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(19'838)		(82'827)
	0	0	923'766
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0	0	923'766

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Route de la Galaise 34
1228 Plan-les-Ouates
Tél. +41 (0)22 827 42 84
E-mail : fae@fae-ge.ch

 Fondation d'aide aux entreprises

 FAE Geneve - Fondation d'aide aux entreprises



Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TELEGRAPH LIK